

CONNAISSANCES ET APTITUDES

*Sanctionner les unes, déceler les autres
par un nouveau type d'examen*

UNE EXPÉRIENCE DE BREVETS

Le travail d'un brevet est particulièrement réalisable dans une classe, comme le sont tous les travaux documentaires, tout travail de préparation d'exposé d'élève.

Il faut voir le terme « Brevet » à sa juste échelle. Sinon, on est porté à dire que l'enfant n'a pas un bagage suffisant pour se permettre une étude aussi poussée et aussi spécialisée que le demanderait, en général, la réalisation d'un Brevet où l'on exigerait le maximum de connaissances dans la spécialité.

L'enfant de nos classes est, dans la quasi-totalité des cas, capable de conduire un tel travail, sous condition qu'on lui en donne les possibilités matérielles et morales. Nos classes nouvelles (quels qu'en soient leurs procédés ou leurs méthodes), sont certainement les plus aptes à les réaliser. Mais, que les classes traditionnelles de 1950 (j'insiste sur la date) consentent à laisser à l'enfant une certaine liberté dans ses activités, et elles pourront réaliser un identique travail avec quelques-uns de leurs élèves. Evidemment, il n'y aura, le plus souvent, que le procédé, sans toutefois atteindre l'esprit et obtenir la mentalité de nos classes nouvelles. C'est une chose à ne pas oublier, sinon, on tombera inévitablement dans une systématization qui enlèvera aux Brevets toute valeur essentielle.

Quant aux possibilités intellectuelles, l'élève de nos classes les possède ; soit, qu'élève moyen, il ait acquis, à 11 ou 12 ans, les connaissances de base, soit, qu'élève supérieurement doué, il possède ces outils indispensables d'une façon magistrale. Quant aux retardés qui ont des trous dans cette acquisition des connaissances de base, ils ont, dans leur ensemble, une maturité d'esprit, due à leur âge, à ce que leur aura appris la Vie et non au savoir scolaire. Nous ne pouvons avoir la prétention de leur apprendre tout par notre seul enseignement scolaire. Cette maturité les aidera à réaliser un travail de leur choix dans une certaine liberté d'action.

Plusieurs expériences de Brevets ont été tentées. Les maîtres qui, individuellement ou collectivement, les ont tentées, n'ont pas suivi passivement les indications et la nomenclature de la Brochure de Freinet (1).

(1) *Brevets et Chefs-d'œuvre* (C. FREINET), à la C.E.L., Place Bergia, Cannes (A.-).

Voici, relatée, une expérience, telle qu'elle fut tentée, en Côte-d'Or, en 1949-1950. Elle nous paraît complète quant au cycle de ses opérations. Elle n'est sûrement pas sans critiques.

1° Neuf maîtres, adhérents « du Groupe d'Education Nouvelle de la Côte-d'Or », ont tenté l'expérience des Brevets Freinet avec des enfants (filles et garçons), de 8 à 16 ans, appartenant, soit à des classes urbaines, soit à des classes rurales.

Nous avons remarqué que les « retardés » se sont davantage donnés à ce genre de travail.

Quels furent les sujets choisis par les enfants ?

Travaux purement littéraires. — (Exemples : Récits libres illustrés. — Biographie de quelques grands écrivains. — Un garçon a rédigé l'histoire d'une période de sa vie...) — **Histoire** (Exemples : La Grèce. — L'Égypte...). — **Questions économiques** (Exemple : Les Chemins de Fer). — **Alimentation** (Le Lait). — **Artisanat** (Exemple : Le Cuir), etc.

En plus des documents livresques, les enfants ont fait appel aux enquêtes, aux visites à la ferme, au musée, aux artisans, aux commerçants.

2° Les Instituteurs de ces classes se sont réunis pour discuter la marche de leur expérience commune. Les Brevets en cours d'exécution furent examinés. On s'attacha, surtout, à l'esprit dans lequel ils étaient réalisés. On décida, notamment, d'adjoindre à chaque travail, la feuille signalétique de chaque élève, comportant : âge. — Renseignements sur le milieu familial — état physique, intellectuel et moral de l'enfant. — Conditions particulières dans lesquelles le Brevet pouvait être fait. Tout ceci afin que les correcteurs sachent, exactement, qui ils corrigeraient.

3° Quand les Brevets furent achevés, nous avons envisagé leur place dans un examen. A la demande des camarades de notre Groupe, une Commission d'examen fut créée. Elle comprenait :

— Un Inspecteur primaire, non adepte de nos techniques, mais non adversaire. (Volontairement, nous n'avons pas sollicité un Inspecteur Primaire fervent partisan des méthodes nouvelles).

— Des instituteurs — non pratiquants de nos méthodes — mais non adversaires.

— Des collègues pratiquant nos techniques.

4° En une première réunion, les travaux des Brevets ont été examinés dans leurs grandes lignes, puis distribués, suivant les compétences, à des équipes de 2 examinateurs.

Ceux-ci eurent plusieurs jours pour étudier les Brevets et prévoir les questions à poser à l'enfant sur son travail. Voici un exemple de questionnaire.

Brevet : « Le Cuir ».

1. Comment prépare-t-on le cuir ?
2. Quelles sont les grandes villes où l'on fabrique des chaussures en France ?
3. Quelle est la partie de votre Brevet qui vous a le plus intéressée ? Pourquoi ?
4. Celle qui vous a donné le plus de difficultés ? Pourquoi ?

(Pour chaque candidat, il s'agissait de voir si nous n'étions pas en face d'une simple compilation, de savoir ce qu'il en avait retenu).

5° Le 29 juin, la même Commission s'est réunie et a procédé à l'interrogation des enfants, sur leur Brevet.

Nous avons déterminé 3 échelons : Élémentaire, moyen, supérieur, suivant la valeur, le niveau du travail fourni et non d'après l'âge des candidats.

La notation s'est faite par : T. B. — B. — A. B. — Passable. — Insuffisant.

6° Résultats :

27 élèves avaient commencé des Brevets. 5 ne les ont pas menés au bout (2 départs. — Un enfant semi-anormal. — 2, par incapacité).

22 ont donc présenté des Brevets.

21 ont été déclarés reçus :

Echelon élémentaire : 3 T. B. — 1 A. B. ;

Echelon moyen : 3 B. — 4 A.B. — 1 Passable ;

Echelon supérieur : 8 B. — 1 A. B.

7° Diplômes :

Un de nos collègues des Beaux-Arts (Classe d'enseignement général, C.E.P.E.), a fait exécuter les diplômes.

Ces diplômes, délivrés par le « **Groupe d'Education Nouvelle de la Côte-d'Or** », ont été signés par le Président du Groupe et visés par l'Inspecteur Primaire qui a assisté au passage des Brevets.

Certains Brevets ont eu leur place à l'Exposition de l'Ecole des Beaux-Arts, à Dijon.

La Presse locale a fait mention de l'apparition de ces travaux, totalement inconnus du public, et de cette expérience poursuivie par notre Groupe.

Nous serions heureux de connaître d'autres expériences sur les Brevets.

Henri COQBLIN.

Dir. Ecole de la Maladière. Dijon.